

RÈGLEMENT ANIMATION DÉCOUVERTE MASSAGE BEBE NAIS'SENS & PARENTS

NAIS'SENS & PARENTS organise un atelier de découverte massage des bébés et enfants.

1. Date des animations Cycle de plusieurs séances de 10h à 11h les 02/05/2022, 09/05/2022, 16/05/2022 et 23/05/2022

2. Thème de l'atelier découverte du massage bébé.

3. Description & lieu des animations L'atelier a lieu soit dans la salle de la maison des associations de la MJC de Meythet, 1er étage, 4 rue de l'aérodrome, Meythet dites "salle de la roseraie"; soit via Zoom.

4. Encadrement Les ateliers sont animés et encadrés par Orlanne SUCHET, "ORLANNE-ÉCLOSION", sophrologue professionnelle et formée aux massages bien-être du bébé.

5. Durée des animations Les ateliers durent 1h environ à chaque séance.

6. Description des animations A chaque séance de massage bébé, vous serez initié à comment masser une partie différente du corps de votre bébé et aurez des apports théoriques (communication non verbale, lien d'attachement,...).

7. Niveau des participants Débutant, ouvert à tous.

8. Age minimum 18 ans pour les masseurs. Dès la naissance pour les bébés massés.

9. Nombre de participants: 6 adultes maximum (un couple avec bébé = 2 adultes). Les bébés de moins de 1an sont évidemment les bienvenus !

10. Modalités et clôture d'inscription Les participants s'engagent à être adhérents de l'association NAIS'SENS & PARENTS et à régler la participation du cycle d'initiation : 80€ pour une personne ou 100€ pour un couple. Les adhésions et le règlement des ateliers sont à régler obligatoirement en ligne sur naissensetparents.fr. Les participants s'engagent à compléter le bulletin de participation pour participer à la découverte. Date de clôture d'inscription sur place en fonction du nombre d'inscrits lors du 1er jour du cycle. En vous engageant sur un cycle, vous réservez 4 dates.

Attention, en cas d'annulation de votre part moins de 3 jours avant la première date de l'atelier, aucun remboursement ne sera possible sauf si nous arrivons à vous remplacer. En cas d'annulation de votre part 4 jours avant l'atelier, des frais bancaires de remboursement seront à votre charge (entre 0.50€ et 3€ en règle générale). Le remboursement s'effectuera directement dans ce cas sur votre compte bancaire. Merci de noter que seul le coût du cycle et pas l'adhésion pourra être remboursée.

11. Consignes de sécurité et d'utilisation Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité de l'atelier. L'association NAIS'SENS & PARENTS ne pourra en aucun cas être reconnue responsable en cas d'accident d'un enfant lors d'un atelier ou au domicile parental suite à la participation à un atelier. En effet, l'atelier est une sensibilisation à la découverte massage et vous apporte des connaissances de base. Nous vous invitons vivement à mettre en pratique ces connaissances rapidement à la maison et si besoin à vous faire accompagner pour aller plus loin dans votre pratique

Voici les points de connaissances acquis lors des ateliers :

- Savoir quand et comment masser son bébé
- Soulager certains maux (coliques, gaz,...) à l'aide de massage
- Libérer les tensions, les émotions à l'aide de massage
- Comprendre le langage non-verbale de son bébé
- Comprendre et favoriser le lien d'attachement
- Connaître les bienfaits du massage bébé

12. Mise à disposition de matériel Dans l'hypothèse où NAIS'SENS & PARENTS met librement à la disposition des participants des équipements, les bénéficiaires s'engagent à les utiliser dans des conditions normales, "en bon père de famille", sous leur entière responsabilité et selon les instructions qu'ils ont reçues. A défaut, NAIS'SENS & PARENTS pourra en demander immédiatement la restitution, la réparation ou le remboursement intégral valeur neuf.

13. Annulation NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'annuler l'animation si la sécurité des participants ne peut pas être assurée notamment en cas d'impossibilité de maintenir un encadrement adapté ou d'aggravation des conditions sanitaires.

14. Exclusion La participation à l'animation implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement, ainsi que la signature d'un bulletin de participation. NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'exclure de l'animation toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement ou les consignes de sécurité de l'animation.

15. Information Médicale Il est conseillé aux participants qui participent à cette animation de s'assurer qu'aucune contre indication médicale les interdit d'effectuer les efforts physiques concernés. Le participant déclare sur l'honneur dans son bulletin de participation ne pas avoir eu de symptômes liés au COVID19 dans les 48 heures précédant la date de l'atelier à laquelle ils s'est inscrit.

16. Vol : Aucun recours ne peut être exercé contre NAIS'SENS & PARENTS pour les objets égarés ou dérobés sur le lieu de l'animation.

17. Cession de droit à l'image Le participant est informé que des photos de l'animation sont susceptibles d'être prises lors de l'atelier. Dans une telle hypothèse de prise de photos au titre de l'animation, le participant autorise expressément NAIS'SENS & PARENTS et la MJC de Meythet à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées à l'occasion de l'animation. Ces prises de vue pourront être utilisées pour la promotion et l'illustration de l'animation, ou d'autres événements de ce type et plus généralement des activités de NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet, dans leur intégralité ou par extrait, telles quelles ou modifiées pendant une durée de 5 années à compter de la date de l'animation. Le participant donne notamment l'autorisation à NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet d'exploiter, reproduire, représenter et adapter les prises de vue sur lesquelles le participant serait reconnaissable, pour toute utilisation telle que définie ci-dessus, dans le cadre de toutes opérations que NAIS'SENS & PARENTS décidera de réaliser (notamment à des fins promotionnelles et publicitaires), sous toute forme, pour l'ensemble de l'Europe, excepté dans le cas d'une diffusion sur les réseaux on-line pour laquelle la cession est mondiale. Cette cession se fait à titre gratuit.

18. Assurance NAIS'SENS & PARENTS a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur de l'animation. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de NAIS'SENS & PARENTS, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout atelier comportant un risque corporel, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur par les participants.